

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-AE5

présenté par

M. Alain David, M. Hutin, M. Jérôme Lambert, Mme Laurence Dumont et Mme Pau-Langevin

ARTICLE 39**ÉTAT B****Mission « Action extérieure de l'État »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde	10 000 000	0
Diplomatie culturelle et d'influence	0	0
Français à l'étranger et affaires consulaires	0	0
Présidence française du G7	0	10 000 000
TOTAUX	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objet de cet amendement déposé par le groupe Socialistes et apparentés vise à compenser en partie la baisse nette de crédit de 35 millions d'euros décidée par le Gouvernement en abondant le budget par un montant de 10 millions d'euros en faveur des dotations au réseau diplomatique. Le soutien au réseau des ambassades françaises qui constitue encore l'un des trois plus importants au monde, apparaît nécessaire dans la mesure il reste indispensable pour relayer et mettre en œuvre les décisions prises par les plus hautes autorités de l'Etat. Par ailleurs, cette baisse de crédits ne doit pas impacter la sécurité des postes à l'étranger.

Cet amendement :

- flèche 10 millions d'euros de crédits de paiement supplémentaires vers l'action « réseau diplomatique» (au sein du programme « Action de la France en Europe et dans le monde »)
- et réduit de 10 millions d'euros les crédits de paiement de l'action « préparation et organisation du sommet du G7 » (au sein du programme « Présidence française du G7 »)